

Réunion Admission Post Bac

5 Février 2015

www.admission-postbac.fr

- Rechercher des formations
- Se renseigner sur les formations proposées par les établissements
- Obtenir des informations sur la procédure
- Créer le dossier d'inscription à partir du 20 Janvier et suivre toutes les candidatures

APB : Une plate-forme pour simplifier les démarches de pré-inscription.

ADMISSION POST BAC

Le portail national de coordination des admissions dans l'enseignement supérieur

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
REPUBLIQUE FRANÇAISE

[C'EST QUOI ?](#) | [POUR QUI ?](#) | [QUAND ?](#) | [COMMENT ?](#) | [LES FORMATIONS](#) | [LE GUIDE DU CANDIDAT](#) | [CONTACT](#)

Les horaires indiqués sont ceux de France métropolitaine (GMT+1).

Page d'accueil

C'EST QUOI ?
A quoi sert le portail Admission Post Bac ?

POUR QUI ?
Qui est concerné par Admission Post Bac ?

QUAND ?
À Quel moment se connecter à Admission Post Bac ?

COMMENT ?
Quelles sont les étapes d'Admission Post Bac ?

À PARTIR DU 20 JANVIER

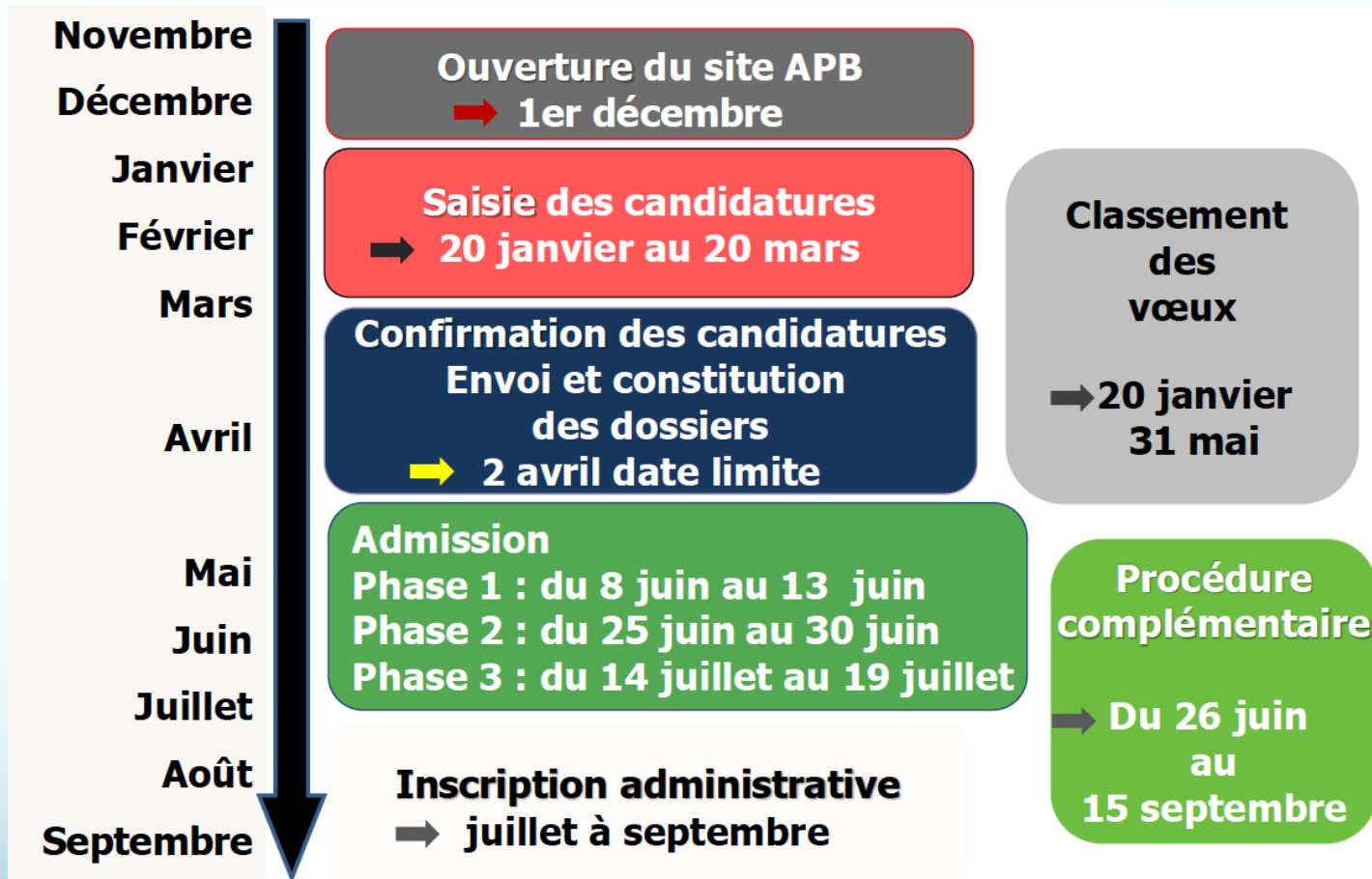
M'inscrire | **Accéder à mon dossier**

ADMISSION POST BAC EN 6 ÉTAPES

- 1** Du 20 Janvier au 20 Mars 18H
Inscription, saisie des vœux
- 2** Le 02 Avril
Date limite de confirmation des vœux et d'envoi des dossiers-papier
- 3** Du 05 Mai au 08 Mai
Vérification de la réception des dossiers-papier
- 4** Du 20 Janvier au 31 Mai
Modification de l'ordre des vœux
- 5** Du 08 Juin 14H au 13 Juin 14H
Première phase d'admission et réponse des candidats
- 6** Du 26 Juin 14H au 15 Septembre
Procédure complémentaire

[LIENS UTILES](#) • [VOTRE ACADÉMIE](#) • [AIDES FINANCIÈRES](#) • [MENTIONS LÉGALES](#) • [PLAN DU SITE](#) • Mise à jour : 09/01/2015

Calendrier



Les formations sur APB

ADMISSION POST BAC

Le portail national de coordination des admissions dans l'enseignement supérieur

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

C'EST QUOI ? POUR QUI ? QUAND ? COMMENT ? **LES FORMATIONS** LE GUIDE DU CANDIDAT CONTACT

Page d'accueil > Présentation des formations

- ▶ BTS
- ▶ DCG
- ▶ Etudes de santé
- ▶ Formations paramédicales et sociales
- ▶ Écoles d'architecture
- ▶ BTSA
- ▶ DEUST
- ▶ Licences
- ▶ CPGE
- ▶ Écoles de commerce
- ▶ Écoles supérieures d'arts
- ▶ DMA
- ▶ DUT
- ▶ MAN
- ▶ Formations d'Ingénieurs
- ▶ CPES
- ▶ Formations professionnelles autres que BTS et DUT

À PARTIR DU 20 JANVIER

M'inscrire | Accéder à mon dossier

ADMISSION POST BAC EN 6 ÉTAPES

- 1 Du 20 Janvier au 20 Mars
Inscription, saisie des vœux
- 2 Date limite de validation des vœux et d'envoi des dossiers-papier

Avant de vous inscrire, **complétez votre information avec l'ONISEP** 

Rechercher une formation

Moteur de recherche

Les formations hors APB

- Université Dauphine
- IEP (Instituts d'Etudes Politiques)
- Ecoles paramédicales et sociales en IdF
- Certaines écoles supérieures d'arts, de commerce, d'ingénieurs...
- Ecoles privées d'Arts Appliqués, gestion, notariat, transport, secrétariat, ...
- FCIL(Formation Complémentaire d'Initiative Locale)

Les filières

- **Non sélectives** : Universités (obtention du Bac)
- **Sélectives** : Tout le reste (obtention du Bac, dossier scolaire, entretien, concours, ...)

Les universités

- LMD (Bac+3, Bac+5, Bac+8)
- Classées par domaine :
 - Ex : Sciences, technologie, santé
 - Mention : maths
 - Spécialité : maths et économie
- Si double cursus : dossier

Les autres formations

BTS, DUT, CPGE, Ecoles

- BTS, DUT
 - Dossier scolaire
- CPGE (M.P.S.I., P.C.S.I., P.T.S.I., B.C.P.S.T., T.S.I., T.P.C., T.B. – A/L, B/L – ECE, ECS, ENS D1 et D2)
 - Dossier scolaire
- Ecoles post bac (ingénieurs, commerce, DNA, ...)
 - Concours + dossier scolaire

Saisie des vœux

20 Janvier au 20 Mars

- 36 candidatures maximum, 12 par type de formation
- 1 candidature = 1 formation dans 1 établissement
 - 12 en L1, DEUST, PACES
 - 12 en BTS, DMA, DTS
 - 12 en DUT
 - 12 en CPGE, CPES (6 maximum par voie)
 - 12 autres formations
 - Exception : 3 candidatures maximum en MANAA

Les catégories de licences en IdF

CATÉGORIE 1	L1 ayant habituellement des capacités d'accueil suffisantes pour accueillir les candidats bacheliers néo-entrants* d'IDF. <small>(* néo-bacheliers + bacheliers antérieurs jamais inscrits dans l'enseignement supérieur).</small>
CATÉGORIE 2	L1 ayant habituellement des capacités d'accueil insuffisantes pour accueillir les bacheliers néo-entrants* d'IDF.
CATÉGORIE 3	L1 délivrées dans seulement une ou deux des académies franciliennes.
CATÉGORIE 4	L1 à modalités particulières d'admission définies par l'établissement d'accueil (accès sur dossier et/ou tests).
CATÉGORIE 5	1ère année commune aux études de santé (PACES), uniquement pour les bacheliers franciliens.
CATÉGORIE 6	L1 a recrutement national.

Psycho, socio,
archéologie, droit,
eco/gestion, staps,
biologie, spectacle,
...

Ordre de priorité sur les licences « en tension »

CATÉGORIE 2

L1 à capacité d'accueil
insuffisante

1 – Bacheliers néo-entrants de
l'académie

2 – Bacheliers néo-entrants IDF

3 – Autres

CATÉGORIE 3

L1 délivrée dans 1 ou 2
académie(s) francilienne(s)

1 – Bacheliers néo-entrants IDF

2 – Autres

1 vœu obligatoire sur l'académie d'origine (Créteil)

6 vœux de L1 pour toute candidature sur une L1 « en tension »

Un rang de classement élevé pour une L1 académique « en tension »

**METTRE LES FILIERES
SELECTIVES DEVANT LES NON
SELECTIVES**

INSCRIPTION SUR APB

20 janvier – 20 mars

Pour créer le dossier, il faut :

- Une adresse électronique valide et personnelle
(possibilité d'ajouter l'adresse des parents)
- Le numéro INE (Identification National Elève)
- Un numéro de portable

Saisie/classement des vœux

- Saisie jusqu'au 20 Mars : faire les choix et les mettre dans un « panier »
- Confirmation et validation jusqu'au 2 Avril
- Envoi des dossiers papiers (impression de la fiche de candidature) et lettres de motivation jusqu'au 02 Avril
- Modification du classement jusqu'au 31 Mai

La confirmation est impossible si tous les éléments ne sont pas entièrement saisis.

Validation

Entre le 5 et le 8 Mai

- Vérifier auprès de l' établissement que les dossiers sont bien reçus et validés en cas d'absence d'accusé de réception.

Admission et réponse

3 phases d'admission et de réponse :

- ✓ du **lundi 8 juin 14h** au **samedi 13 juin 14h**
- ✓ du **jeudi 25 juin 14h** au **mardi 30 juin 14h**
- ✓ du **mardi 14 juillet 14h** au **dimanche 19 juillet 14h**

Se connecter à chaque phase d'admission tant qu'il n'y a pas de « OUI DEFINITIF »

Réponses

- « OUI DEFINITIF »
Acceptation de la proposition et renonciation aux autres candidatures
- « OUI MAIS »
Acceptation de la proposition, mais maintien de la candidature pour des vœux mieux classés
- « NON MAIS »
Refus de la proposition mais maintien de la candidature pour des vœux mieux classés
- « DEMISSION GENERALE »
Renonciation à toutes les candidatures

- NE PAS OUBLIER DE VALIDER
- Sans réponse, le candidat est démissionné
- Après un « OUI DEFINITIF », suivre les modalités de l'établissement pour procéder à l'inscription.

Procédure complémentaire

26 Juin au 15 Septembre

- Pour :
 - Ceux qui ne se sont pas inscrits au 20 Mars
 - Ceux qui n'ont eu aucune proposition
 - Ceux qui ont démissionné de leur proposition d'admission
- Procédure
 - Dossier APB sur les places vacantes : 12 vœux
 - 8 jours pour accepter ou refuser une proposition (72h à partir du 20 Aout, 1 jour à partir du 1^{er} Septembre)
 - Impossibilité de re-postuler sur une formation dans un établissement où le vœu a été refusé